

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la reproduction des documents d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il est nécessaire de reproduire des dossiers d'arrêt pour transmission aux communes et aux personnes publiques associées ;

Considérant les propositions des sociétés GROUPE CHAUMEIL et GRAPHISTYL ;

Considérant l'offre de la société SAS GROUPE CHAUMEIL comme économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 opération n°190 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, article 202 – Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme ;

DECIDE

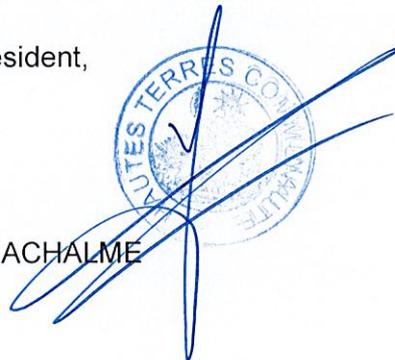
Article 1 : De conclure et signer un devis avec l'entreprise SAS GROUPE CHAUMEIL, située 65, boulevard Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND, pour les frais de reproduction des documents d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour un montant HT de 5 445.22 € soit 6 534.26 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

A blue ink signature of Didier ACHALME is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' around the perimeter and a central emblem. The signature is a large, stylized scribble in blue ink.